

## JUSQU'OÙ S'APPLIQUE LE PASS « SANITAIRE » ?

À peine est-il mis en place, les limites annoncées par le gouvernement sont déjà franchies

La loi du 5 août instaurant le pass « sanitaire » est une loi antisociale, anti-ouvrière, antisanitaire.

Le gouvernement Macron est le seul responsable de la situation sanitaire désastreuse du pays.

Et maintenant, il utilise le pass « sanitaire » pour s'attaquer aux droits ouvriers et au principe démocratique d'égalité.

Son champ d'application s'étend de semaine en semaine.

## Le savez-vous?

- Le ministre de l'Éducation nationale Blanquer a annoncé que les élèves non vaccinés seront « évincés » des établissements scolaires (lorsqu'un cas positif sera enregistré dans une classe). Avec le faible taux de couverture vaccinale des quartiers populaires, l'inégalité sociale sera renforcée.
- Tous les agents du contrôle médical de la Sécurité sociale vont être soumis à l'obligation du pass sanitaire. Problème : cela n'est même pas prévu dans la loi.
- « En l'absence de pass sanitaire valide, l'accès à l'établissement sera refusé », lit-on sur le site d'un hôpital psychiatrique. Que se passera-t-il pour les plus fragiles se présentant en urgence ?
- À l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, on apprend que, si le 15 septembre, un salarié est mis à pied (en application de la loi), il lui sera interdit d'aller travailler à l'extérieur. Devra-t-il crever de faim ?

Toutes ces informations se trouvent dans *La Tribune des travailleurs*Toutes convergent vers une conclusion,
le responsable du chaos dans le pays porte un nom : Macron.

La Tribune des travailleurs informe sur tous les combats ouvriers pour en finir avec Macron et sa politique.

Prenez contact avec le POID.
☐ Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant démocratique.  Nom, prénom :  Adresse :
A retourner à : poidemocratique@orange.fr ou à POID, 67 avenue Faidherbe, 93100 Montreuil.